

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 22 juin 2026

Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoir : 3

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Magali PICARD), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Alain BENISTY) et Jérôme JEANPIERRE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE

2026-41 Délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire

Rapporteur : Alain BENISTY

Alain BENISTY rappelle au conseil municipal que l'affectation de résultat 2025 a été votée comme suit :

- 600 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2026 de la commune,
- 158 173,58 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2026 de la commune.

Un écart de 8 148,21 € apparaît donc sur le résultat reporté et la nouvelle affectation du résultat en investissement.

D'autre part, les modifications faites sur les amortissements ont impacté le résultat reporté en investissement, qui augmente de 11 014,21 € pour atteindre 377 571,82 €.

Enfin, un accord a été trouvé avec la SCI Mariey-Ducrot pour acquérir la parcelle BD 99. Conformément à la délibération 2025-70 autorisant Monsieur le Maire à solliciter un emprunt de 300 000,00 € pour l'acquisition de cette parcelle, une proposition a été reçue du Crédit Mutuel avec les caractéristiques suivantes : prêt sur 2 ans, à 3,40 % ou prêt sur 3 ans à 3,42%. Les frais de dossiers s'élèvent à 0,1% du montant du prêt, soit 300,00 €. Ce prêt est non amortissable, il s'agit d'un emprunt « in fine ».

Alain BENISTY propose donc les modifications suivantes :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001– résultat reporté				+ 11 014,21 €
1068 – affectation résultat			-8 148,21 €	
10222 - FCTVA			-2 866,00 €	
16 - emprunt				+ 300 000,00 €
21 – immobilisation corporelle, imputation 2111, opération 243		+ 300 000,00 €		
TOTAL	-€	+ 300 000,00 €	- 11 014,21 €	+ 311 014,21 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les modifications présentées relatives à la délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire du budget primitif 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un budget à l'équilibre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les mouvements des lignes budgétaires ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le nouveau montant du BP 2026 en investissement est équilibré à 2 492 795,40 € en dépenses et 2 492 795,40 € en recettes.

Le Maire
Aymeric GIRARDON



Le secrétaire de séance
Léo MOLINIE